RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 45/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2020

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DECROCK Frédéric , M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia

Excusés : M CAMALY Julien, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M DELANNE Claude, M M'ZOURI Adel donne pouvoir à M BONNEAU François, M COSTA Claude, Mme PIC Odile donne pouvoir à Mme Patricia SENEGA DUPRE

Secrétaire de séance : Mme CULAT Danielle

Objet : Aménagement et sécurisation du carrefour Avenue d'Elne – Avenue de Saint-Cyprien – Rue du Centre

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement et sécurisation du carrefour avenue d'Elne – Avenue de Saint-Cyprien-rue du centre la commune a récemment acquis une maison de village cadastrée section AH 10 située à l'angle de ce croisement, dont la démolition permettra d'élargir ce croisement et surtout d'améliorer la visibilité pour les usagers (véhicules, piétons et ou cyclistes).

Après études et afin d'optimiser la sécurisation de ce carrefour ainsi que son aménagement, la maitrise foncière de l'immeuble cadastré section AH 9, dans lequel est encastré l'immeuble précédemment acquis, s'avère également nécessaire. En effet la démolition de cet immeuble fortement dégradé, dont le toit menace ruine, concomitante avec celle de l'immeuble cadastré section AH 10, propriété de la commune, libérera un espace qui pourra faire l'objet d'un traitement qualitatif, paysager, favorable à la présence de la nature en ville.

Il est nécessaire que la Commune maîtrise le foncier de cet immeuble ci-dessus référencé pour mettre en œuvre l'aménagement de ce carrefour.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement du carrefour Avenue d'Elne – Avenue de Saint-Cyprien – Rue du Centre, tel que présenté
- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager toutes demandes pour permettre la conclusion d'une vente de gré à gré. A défaut d'accord amiable, le Conseil Municipal se réserve la possibilité de faire usage de son droit de préemption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication 28 août 2020